

Peltre

INFORMATIONS



PELTRE INFOS - N° 38 - Juillet 2018

PELTRE

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
Fax 03 87 75 68 71
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : <http://www.mairie-peltre.fr>

**Villes et Villages
Fleuris**



EDITÉ

Notre commune bouge, vit et s'anime. Vous avez pu profiter des animations organisées lors de la fête villageoise et de la fête de la musique au cours de laquelle a été proposée une programmation éclectique et riche de belles rencontres. Lors de ces deux manifestations, les générations se sont croisées, découvertes, apprivoisées parfois et les liens entre tous les Peltrois s'en trouvent resserrés. Je suis ravi que cette nouvelle initiative prise pour la fête de la musique ait trouvé un écho favorable auprès d'une majorité et contribue au rayonnement de notre commune.

Notre commune s'embellit grâce aux travaux réalisés tout au long de l'année et qui ponctueront encore les prochains mois et grâce au fleurissement. Les élus vous invitent aussi à participer à l'embellissement de notre village par le fleurissement de vos maisons, balcons et terrasses et à participer à l'automne à l'opération « Nettoyons la nature ».

Notre commune prépare l'avenir ! Car l'exercice du mandat de maire ou de conseiller municipal ne se résume pas au bon exercice des prérogatives et responsabilités dévolues à la fonction ou à la mise en œuvre des engagements municipaux. Etre élu, c'est être constamment à l'écoute des habitants et c'est aussi leur parler.

De cet échange naît une dynamique qui renforce la démocratie locale. C'est pourquoi les élus ont eu à cœur de présenter lors d'une seconde réunion publique, le Plan Local d'Urbanisme qu'ils ont élaboré pendant deux ans et demi et qui permettra d'assurer un développement équilibré, cohérent et durable de Peltre jusqu'en 2034.

La période estivale est pour la plupart propice au repos, à la réflexion, mais elle permet surtout de préparer le grand rendez-vous de la rentrée. Suite à la volonté de l'État de modifier les rythmes scolaires et la possibilité offerte aux communes de proposer des semaines scolaires de 4 jours ou de 4,5 jours, le Conseil Municipal a choisi de consulter les parents afin qu'ils puissent faire part de leur souhait pour l'une ou l'autre option.

La semaine de 4 jours a été plébiscitée et entrera en vigueur dès la rentrée de septembre prochain. La Municipalité a décidé d'accompagner ce changement de rythme par un nouveau dispositif qui proposera aux familles qui le souhaitent un accueil privilégié le mercredi matin afin de répondre aux préoccupations d'encadrement des plus jeunes. En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et de bonnes vacances !

Walter Kurtzmann
Votre Maire



La fête villageoise, un succès grandissant

2

LA FÊTE VILLAGEOISE

Nouvelle année, nouvelle fête villageoise ! Grâce au beau temps, ce millésime fut réussi pour les organisateurs et les villageois. C'est bien avant le premier week-end du mois de juin que tout démarre pour le comité de l'AFV de Peltre. Les réunions de préparation se succèdent pour établir le planning.

Vendredi, les bénévoles se rassemblent sur le plateau pour le montage des tentes, des tables et des cuisines. Le marquage au sol des emplacements du vide-grenier s'étale sur un peu plus de 1700 m. La bonne ambiance est déjà au rendez-vous ! Samedi matin, l'installation se termine : achats, branchements, mise en place du DJ et les artificiers sont à l'ouvrage. Un peu de repos pour tous en attendant la soirée, les enfants profitent déjà des manèges. A 19 h 30, après l'office religieux et l'hommage devant le monument aux morts, l'apéritif offert par la Municipalité est servi. On s'active à la restauration : beaucoup de monde est au rendez-vous, difficile de trouver une place à table. La soirée dansante laisse place au beau feu d'artifice de 23 h 00. C'est les yeux pleins de lumières colorées que beaucoup regagnent leurs logis, mais certains profitent encore de la musique pour quelques danses.

Dimanche matin très tôt, dès 5 h le village ouvre ses portes aux 200 exposants inscrits et le 14ème vide grenier peut commencer sous le soleil. La foule envahit les rues, le commerce va bon train et les buvettes sont les bienvenues .

Lundi, fin de la fête : démontage, rangement et nettoyage. La bonne humeur est toujours au rendez-vous ! Encore un grand merci à tous les bénévoles pour le bon déroulement de notre fête communale (toutes les bonnes âmes sont les bienvenues). Ce rassemblement annuel à Peltre nous permet à tous de passer de très bons moments .





Le Plan Local d'Urbanisme

4

URBANISME



Le 17 Mai dernier, à 20h00, la Municipalité et Metz Métropole avaient invité les Peltrois et les Peltroises à une réunion publique de présentation du projet de PLU de la commune.

Une centaine de participants s'étaient rendus à cette invitation. Assisté de Madame Josée Brugnot de Metz Métropole et de Monsieur Clément Boniteau de l'AGURAM, Monsieur Walter Kurtzmann a fait pendant une heure une présentation détaillée du règlement du PLU et des projets communaux qui pourraient être mis en œuvre jusqu'à 2034.

M. le Maire a commencé par rappeler les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui ont été retenues :

- 1) Maitriser le développement urbain de la commune afin de garantir une évolution équilibrée de la population,
- 2) Garantir la protection des espaces naturels et agricoles de la commune et conforter le cadre de vie des riverains,
- 3) Maintenir et renforcer les équipements, services et les dynamiques économiques de la commune,
- 4) Conforter la diversité des moyens de circulation et la sécurité de tous les usagers sur la commune.

Il a ensuite détaillé les cinq secteurs de projets faisant l'objet d'une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP), dont trois qui entraînent une consommation nouvelle d'espaces naturels :

- 1) Un premier projet inscrit dans le tissu urbain du village entre la rue de Gargan et la rue Daubrée englobant le presbytère, l'église, le cimetière et le terrain de foot d'entraînement, avec la réalisation d'un programme mixte de 60 logements et services (maison médicalisée...)
- 2) Un second projet reconvertissant la ferme de Ravinel en 26 logements seniors et l'aménagement de l'espace public de la Rue de la Source (espaces de stationnement et 8 logements)

3) Un troisième projet en continuité du lotissement des Champs Dorés, à proximité des rues des Rouaux, de la Plantation et Daubrée (60 logements à construire par Claude Rizzon).

4) Le quatrième projet est situé dans le prolongement de l'impasse de l'allée du Cloître au droit de la partie nord du Couvent de la Providence (8 logements et aménagement de places de stationnement et d'une placette de retournement). Il constitue le seul secteur d'OAP en extension situé en dehors de l'enveloppe urbaine.

5) Le cinquième et dernier projet est situé au cœur du village, à l'arrière de la Mairie et de la rue de Gargan, sur les terrains de sports et équipements communaux. Il devrait renforcer la qualité de desserte et de mise en relation des différents équipements en matière de déplacements doux et permettre la reconversion des terrains de l'actuelle salle des fêtes en cas de démolition de celle-ci et sa reconstruction dans un autre secteur du village.

6) Un sixième secteur correspond aux espaces d'activité de la ZAC intercommunale du « Pôle Santé-Innovation » de Mercy, en cours de réalisation depuis 2007.

Le public découvre des grandes cartes qui matérialisent ces différentes OPA. Elles seront exposées en Mairie, et seront consultables par tous aux heures d'ouverture.



M. Boniteau présente ensuite rapidement le Règlement écrit du PLU qui s'applique à l'ensemble du territoire communal, divisé en quatre grands types de zones (zones urbaines U, zones à urbaniser AU, zones agricoles A et zones naturelles et forestières N). Le règlement détaille les différentes dispositions applicables à l'ensemble des zones.

M. le Maire rappelle que l'écriture de ces documents a fait l'objet de plus de 30 réunions de travail de la Commission d'Urbanisme, assistée par l'AGURAM, et remercie les membres de la Commission de leur implication et de leur assiduité. La parole est ensuite à la salle. Différentes questions sont posées, notamment sur l'ouverture de la Rue des Rouaux sur la route de Strasbourg, d'un

espace réservé « piétons » le long de la route de Strasbourg, sur l'aménagement des parkings et de la placette de retournement de l'OAP 4, sur la possibilité de conserver et reconverter les bâtiments de la ferme de Ravinel plutôt que de construire du neuf, etc...).

M. le Maire termine la réunion en rappelant que ce PLU est conforme aux directives des lois Grenelle et Alur et au SCOTAM et qu'il a été présenté en première lecture aux Personnes Publiques Associées (PPA) à l'élaboration du projet. Celles-ci n'ont émis que des observations mineures.

L'arrêt du projet de PLU est fixé à fin Septembre 2018. Le registre reste ouvert en mairie pour recevoir les observations des citoyens et il sera également clos au même moment.

Ensuite, et après un délai de trois mois, il sera notifié aux Personnes Publiques Associées et un commissaire enquêteur sera nommé pour démarrer l'enquête publique en Janvier 2019. Ce commissaire poursuivra ses travaux pendant un mois et remettra son rapport à la fin du mois suivant.

Le projet de PLU sera approuvé définitivement en Mai 2019 par le Conseil de Metz Metropole.



PLU

Construction de 27 logements pour les séniors : le projet de la ferme de Ravinel bloqué !

Alors que le permis de construire avait été obtenu le 26 octobre dernier, après son instruction par les services de l'État, le projet de construction de 27 logements pour les séniors sur le site de la ferme de Ravinel est bloqué par deux couples de riverains constitués en association.

Ce projet n'est pourtant pas nouveau puisque la propriété d'une superficie de 22a et 80ca a été achetée le 18 mars 1982 par la Commune de Peltre à la famille de Ravinel suite à une délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 1980.

Le projet initial portait sur la réhabilitation de la ferme pour réaliser des locaux associatifs et destinés aux jeunes mais rapidement le Conseil Municipal décide d'y construire une maison de retraite afin de permettre aux « anciens » qui le souhaiteraient de rester à Peltre pour y finir leurs vieux jours. Malheureusement, après diverses déconvenues dans le montage du dossier, le projet reste en sommeil pendant plusieurs années.

Mais le besoin reste à satisfaire.

En effet, lors de la préparation de son programme, le Conseil Municipal élu en 2014 établit le constat suivant : la commune de PELTRE compte 1 958 habitants dont 24.8 % de personnes de 60 ans et plus, soit près d'un quart de la population pour 730 résidences principales et 72 % des ménages sont propriétaires occupant de leur logement.

Avec l'accroissement général du nombre de personnes vieillissant en bonne santé, la nécessité de relancer un projet de construction apparaît donc évident.

Le début de l'année 2015 est donc consacré à l'écriture du cahier des charges d'appel à projet auprès de promoteurs-bailleurs sociaux. La consultation est lancée le 31 août et la remise des offres est attendue pour le 5 octobre 2015.

Les sociétés Blue Habitat, Logiest et Néolia font part de leur intérêt pour le

projet et la commission ad hoc retient après audition l'offre de Logiest. Sa décision est ensuite validée par délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2016.

Le projet de Logiest associé à l'architecte Patrick-Paul Michel porte sur la construction d'un petit ensemble immobilier de 27 logements composé de deux bâtiments de deux étages (hauteur : 8,13 à la gouttière et 10,86m au faitage) avec ascenseur, espaces verts, places de stationnements et garages. Ces logements conventionnés seront de typologie T2 et T3, prévus pour les personnes à mobilité réduite et offrant des sanitaires et équipements adaptés à la perte d'autonomie. Ils disposeront tous d'un balcon ou d'une terrasse. Les rez-de-chaussée quant à eux seront privatisés par des haies végétalisées.

Les bâtiments sont implantés à une distance variant de 10,18m à 11,91m des limites séparatives des propriétés des 15, 17 et 19 rue de Gargan.

Dès 2017, différentes démarches sont initiées auprès la DDT (Direction Départementale des Territoires) par Logiest avec l'appui de la Commune afin d'obtenir un financement par l'État. Celui-ci permettra des loyers accessibles (dont 30 % de PLAI) offrant ainsi aux séniors les plus démunis une solution de logement correspondant à leurs besoins et capacités. L'accord est obtenu le 2 mars 2017 après des échanges qui nécessiteront à l'architecte de revoir sa copie pour suivre les prescriptions de Mme WIESMANN, architecte conseil de la DDT 57 et Mme SIVRÉ, responsable de la politique et du financement du logement social de la DDT57.

Le permis de construire déposé en mairie le 19 juillet 2017 est obtenu le 26 octobre 2017.

Mais, deux jours avant la fin du délai légal du recours des tiers, le cabinet d'avocats parisien AdDen agissant pour le compte de M. et Mme de Montgolfier et de M. et Mme Mathis regroupés au sein de l'Association

« Pôle Initiative Cœur de Peltre » forme un recours gracieux à l'encontre du permis de construire.

Le recours repose sur deux arguments de forme (absence de plan masse et insuffisance du document d'insertion graphique) et trois arguments liés au fond (implantation par rapport aux avoisinants, nombre de places de stationnement et bâtiments de volumes et de hauteurs ne permettant pas son intégration dans l'environnement).

Leurs arguments ont été réfutés dans un courrier circonstancié, rédigé avec l'appui des juristes du Pôle Urbanisme de Metz Métropole et adressé le 28 février 2018 par le maire à l'avocat des requérants.

Mais le 27 avril (un jour avant la fin du délai légal), le même avocat adressait un courrier de recours contentieux au Tribunal Administratif de Strasbourg engageant ainsi une procédure qui va bloquer le projet pendant au moins deux ans et demi.

Pourtant, la concertation avec les riverains a été initiée dès la sélection

de l'offre de Logiest et les familles de Montgolfier (propriétaire du 15 et du 17 rue de Gargan) et Mathis (propriétaire du 19 rue de Gargan) ont rapidement manifesté leur intérêt pour le rachat d'une bande de terrain à l'arrière des 15-17 et 19 rue de Gargan. Des garanties leur ont été données dans ce sens par les élus avec l'accord de Logiest.

Par ailleurs, une présentation informelle du projet a eu lieu avec le maire le 1^{er} avril 2016 et le 22 mai 2017, puis avec les représentants de Logiest le 3 juillet 2017.

Cette concertation s'est poursuivie pendant la phase de recours gracieux avec une proposition de rendez-vous le 21 février 2018, annulée par Mme de Montgolfier pour motif personnel. Enfin, une réunion a été organisée le 16 mai 2018, en mairie, avec les élus, les représentants de Logiest et les quatre membres de l'association.

A l'issue de cette rencontre, les membres de l'association ont fait parvenir aux élus et à Logiest le 28 mai, une proposition de plan schématique illustrant l'idée d'un projet qu'ils ont présenté pour l'implication des deux bâtiments.

Ceux-ci (dont des bâtiments à 3 étages suivant les configurations retenues) se trouveraient repoussés en limite séparative des parcelles des 23, 25 et 29 rue de Gargan.

Faudra-t-il encore attendre au minimum deux ans et demi pour que naisse cette résidence tant attendue par les Peltrois ?



Vue du projet depuis l'angle de la rue de la Source et de la rue des Vignes

Les Conseils

Conseil du 5 avril 2018

Il a été consacré en grande partie au vote du budget ainsi qu'à l'attribution de subventions pour les associations.

LE BUDGET:

Retour sur 2017

Approbation du compte de gestion, exercice 2017 : Monsieur Jean-Michel GUERNE, Premier adjoint en charge des Affaires Financières rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Dressé par Monsieur le Trésorier de Verny il est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif.

Monsieur Guerné présente le compte administratif.

Pour la section de fonctionnement :
Résultat de fonctionnement de clôture : + 306.911, 93€

Pour la section investissement :
Résultat d'investissement de clôture :
- 233.903, 86 €.

En tenant compte des restes à réaliser (excédent de 124.446,72 €) il y a un besoin de financement en investissement de 109.457,14 €. Il est décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte 1068 du budget primitif 2017 la somme de 109.457,79 €
- En report à nouveau (ligne 002) le surplus soit 197,454,79 €

Monsieur le maire a été invité à se retirer lors du vote de ce point. A l'unanimité le Conseil adopte le Compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2017.

Vote du taux de taxes communales 2018.

A l'unanimité le Conseil Municipal, après délibération décide de conserver les taux d'imposition fixés en 2017 à savoir :

- TAXE D'HABITATION :

11, 38 % soit un produit estimé de 254.684 €

- TAXE FONCIERE BATI :

14,18 % soit un produit estimé de 335.782 €

- TAXE FONCIERE NON BATI :

37,65 % soit un produit estimé de 12.048 €

Vote du budget 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de budget primitif présenté par Monsieur Jean-Michel Guerné, 1^{er} adjoint, Chargé des finances pour l'année 2018 :

FONCTIONNEMENT :

1.298.704, 79 €

INVESTISSEMENT :

1. 345. 230, 80 €

SUBVENTIONS A TROIS ASSOCIATIONS :

Vu les demandes formulées le Conseil Municipal, après délibération a décidé, à l'unanimité d'octroyer :

- 1950 € à l'AEA (Association Entraide et Amitié)
- 4000€ à l'A.S. Peltre (Association sportive)
- 5000 € au TC Peltre (Tennis Club)

Monsieur Thierry GRANDJEAN est sorti pour le vote de la subvention à l'A.S. Peltre. Madame Ann-Pascale MARIGNY et Monsieur Frédéric BERTRAND pour le vote de la subvention au T.C. Peltre.

A PROPOS DES ECOLES :

- Vu le code scolaire et le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques
- Vu les avis favorables des conseils d'école (école élémentaire et maternelle)
- Vu le résultat du sondage auprès des parents d'élèves qui met en évidence une volonté de retourner à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2018.

15 voix POUR ;
2 ABSTENTIONS ;
1 voix CONTRE.

Le conseil Municipal après l'exposé du maire et après délibération a décidé à l'unanimité de conserver la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves non-résidents de la commune de Peltre au prix forfaitaire de :

- 903 euros par an et par élève scolarisé en école maternelle.
- 332 euros par an par élève scolarisé en école élémentaire.

Conseil du 26 Avril 2018

RESSOURCES HUMAINES :

Vu la demande écrite d'un agent de voir son temps de travail hebdomadaire diminuer au 1^{er} mai 2018 le Maire propose au Conseil la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à compter du 1^{er} mai 2018 à 20h hebdomadaire, et la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à compter du 30 avril 2018 à 30 h hebdomadaire. Le

Conseil Municipal a adopté ces propositions à l'unanimité.

Par ailleurs le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de donner habilitation au centre de gestion de la fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus d'expérimentation.

ADHESION AU RSMA

Un renforcement de la coordination des soins constitue aujourd'hui un atout majeur pour l'amélioration du parcours de soin des patients. La commune après délibération a décidé d'adhérer au Réseau de Santé de Metz Arrondissement (RSMA) aux conditions prévues par le règlement intérieur moyennant une cotisation annuelle de 100 €.

BUDGET

Rectificatif du budget primitif 2018.

Une erreur de report des dépenses restant à réaliser à l'opération « sécurisation de la commune » a été constatée et il convient d'ôter les 3000 € annotés. Le Conseil a approuvé la modification. Ainsi le total des dépenses d'investissement cumulées est de 1.342.230,80 €.

LE PROJET P.L.U

Après avoir rappelé l'historique de la procédure de transformation du P.O.S en P.L.U. Monsieur le Maire a donné la parole à Monsieur Clément BONITEAU de L'AGURAM afin de présenter les travaux de la Commission d'Urbanisme et l'avancée du projet.

Après son exposé Monsieur le Maire a proposé à chacun des conseillers présents de partager leur sentiment et réflexion sur le projet et poser toute question encore en suspens.

Le tour de table étant terminé le Conseil Municipal a remercié M. le Maire pour le travail accompli et a affirmé avoir bien pris acte de cette présentation.

Conseil du 31 mai 2018

TRAVAUX :

Désamiantage du sol à l'école maternelle.

La Commission d'Appel d'offre - MAPA s'est réunie ce jour pour examiner les différentes offres reçues pour le remplacement du sol. Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de confier les travaux à MASCII GROUPE (Richemont) pour le désamiantage (36.400,00 € H.T.) et à l'entreprise DEBRA (Marly) pour l'installation de nouveaux sols (13 323,05€ H.T.). Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

Subventions aux associations :

Pour le CELAP 1500 € ont été accordés après délibération et à l'unanimité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2019 :

Notre commune doit organiser, pour 2019, les opérations de recensement de la population. Après délibération monsieur le Maire a désigné un coordonnateur, proposé d'ouvrir 3 emplois de vacataire pour assurer ce recensement, d'établir le montant de la feuille logement à 0,60 € et celle du bulletin à 1 €. La rémunération de la formation a été fixée à 30 € brut par demi-journée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ENTRETIEN DES VOIRIES :

Désormais c'est Metz-Métropole qui a la compétence « création, aménagement et entretien de voiries, signalisation, parcs et aires de stationnement, entretien des espaces publics».

En attendant la mise en place définitive d'une organisation efficace et pour assurer la continuité du service la métropole souhaite s'appuyer sur ses communes membres en leur confiant, pour son compte le petit entretien de la voirie, des bandes cyclables dans l'emprise du domaine public...

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'approuver la convention établie à cette fin et de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tout document

s'y rapportant.

LE R.G.P. D. (Règlement Général de la Protection des Données)

Depuis le 25 mai 2018 le règlement européen 2016/679 dit RGPD est entré en vigueur. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées il a été décidé de mutualiser cette mission avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle (CDG54). En effet le CDG54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solutions informatiques aux bénéficiaires des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Le CDG54 propose ainsi la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Après avoir entendu son exposé et en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention de mutualisation avec le CDG54. Le Délégué à la Protection des Données du CDG54 sera alors notre Délégué en la matière.



Les Vignes : un nouveau terrain de pétanque.

Un commerce pas comme les autres...

10

VIE LOCALE



La façade de la Closierie du Potier s'orne de trois enseignes : une carotte de tabac, un symbole PMU et une enseigne de loto : c'est le bureau de tabac-presse de Peltre.

Tenu précédemment par M. Bernard MARCHOT, ce bureau vient d'être repris par M. Ismaïl DUMAN.

Ce commerce pas comme les autres est soumis à de nombreuses réglementations.

Tout d'abord, pour pouvoir exploiter un bureau de tabac, il faut, entre autres, être de nationalité française ou être ressortissant d'un état de l'Union Européenne, avoir un casier judiciaire vierge, être âgé de plus de 18 ans et être propriétaire du fonds de commerce.

Avant de pouvoir exercer son activité, M. DUMAN a eu l'obligation de suivre une formation professionnelle dispensée par un organisme agréé par le Ministère du Budget.

La vente de tabac est placée sous la tutelle des Douanes et Droits Indirects, et le buraliste signe un contrat de gérance avec l'Etat. Le stock du magasin en tabac et cigarettes est géré automatiquement par le système de facturation STRATOR. Dans le cadre de son contrat de gérance, M. Duman commercialise aussi des produits réglementés comme les timbres fiscaux, les jeux de la Française des Jeux et du PMU.

En ce qui concerne la presse, c'est la SMDP (Société Messine de Diffusion de Presse) qui alimente M. Duman en quotidiens et publications diverses (plus de 100 références) et qui reprend les invendus.

Quant aux jeux, M. Duman reçoit des conseils téléphoniques de la Française des Jeux une fois par semaine. Cet organisme l'approvisionne en bulletins de loto et en tickets à gratter, ainsi qu'en supports publicitaires...

M. Duman offre aussi à ses clients une multitude de produits et de services : ils peuvent lui acheter des cartes d'anniversaires, des piles, des timbres poste, des bonbons, de la bimmeloterie, des boissons fraîches, du café à emporter et lui faire faire des photocopies.

M. Duman envisage de proposer à sa clientèle dans les prochaines semaines des produits alimentaires de première nécessité.

Souhaitons lui bonne chance pour le développement de ses activités dans notre village.



Noces de diamant pour Simone et Serge

Le dimanche 13 mai famille et amis ont souhaité à Simone et Serge Thomas leurs 60 ans de mariage. Ce couple sympathique est bien connu dans notre localité. Ils sont de purs Peltrois étant tous deux issus de familles installées à Peltre depuis trois générations.

Serge est né le 30 juin 1937 à Metz. Son père Théophile était menuisier à la ferme de Crépy, aujourd'hui propriété de M. et Mme Laurent. En forme d'hommage ces derniers ont d'ailleurs nommé un de leurs gîtes la Grange de Théophile. La mère de Serge, Lucie, était femme au foyer s'occupant de ses trois enfants (Louis décédé, Brigitte qui habite également Peltre et Serge).

Simone née Mallaizée a vu le jour le 21 novembre 1938 à Metz, ses parents Victor et Marie étant également des Peltrois de souche. Malheureusement Marie décède de maladie à l'âge de 32 ans. C'est Henriette la grand-mère qui se dévouera pour élever

Simone et son frère André. Elle habitait dans une maison située à l'emplacement de l'actuelle Closerie du Potier.

Son papa, rédacteur principal à la mairie de Metz, se livrait à des actes de résistance. Mais suite à une dénonciation il a été interné au fort de Queuleu puis déporté au sinistre camp de Dachau. Libéré en 1944 il retrouve sa mère, ses enfants et son emploi. Malheureusement Victor disparaît tragiquement en octobre 1953 : revenant de son travail sur son solex, il est fauché par un camion conduit par un chauffeur ivre sur la route entre Magny et Peltre.

C'est sur les bancs de l'école que Simone et Serge se sont connus. Dès la fin de leur scolarité ils étaient déjà amoureux l'un de l'autre ! Amours enfantines puis amours adolescentes au temps des sorties organisées par le CELAP (le Cercle d'Études Littéraires et Artistique de Peltre). Serge devient apprenti menuisier aux ateliers SNCF de Montigny puis à Romilly sur Seine dans l'Aube. Il ne rentre que les week-ends pour voir sa belle.

Ils se marieront le 8 février 1958. Le décor est hivernal car il a neigé sur

Peltre. Serge est alors militaire, il a fait 12 mois en Allemagne et guerre de décolonisation oblige, 16 mois en Algérie ! A son retour à la vie civile, il devient représentant de commerce. Il le restera jusqu'à sa retraite. Simone, à la sortie du collège est entrée aux laboratoires Stahl comme secrétaire puis elle a fait toute sa carrière comme auxiliaire médicale. De leur union sont nés deux fils, Jean-François et Stéphane .

Simone et Serge ont deux petits-enfants Jérôme et Thiais et et un arrière-petit fils Kaylan.

Légitime clin d'œil à l'histoire familiale c'est dans la grande salle de la Grange de Théophile, qu'a eu lieu le beau et bon repas de famille. A l'apéritif Simone et Serge avaient invité leurs amis et notamment ceux du Conseil de Fabrique. Serge en a été le président pendant 20 ans et aujourd'hui Simone en est la secrétaire. Au nom de la Municipalité Monsieur Kurtzmann lui a offert des fleurs.

Bel anniversaire à Simone et Serge !



Des fleurs, des fleurs, des fleurs...

Concours du fleurissement

Chaque année, la mairie de Peltre organise le concours des maisons fleuries et invite les habitants à y participer. Ouvert à tous les habitants de la commune, sans inscription préalable, ce concours permet à tous ceux qui le souhaitent, de contribuer à l'embellissement de Peltre et à l'amélioration du cadre de vie de chacun. Les candidats au concours des maisons fleuries sont classés en deux catégories :

- Maisons fleuries avec jardin visible de la rue,
- Balcons ou terrasses fleuries.

Soyez nombreux à participer. Le jury effectuera sa tournée du fleurissement au cours de l'été et les récompenses seront remises lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Une troisième fleur pour Peltre

Déjà récompensée par « 2 fleurs » des Villes Fleuries, la commune ne ménage pas ses efforts pour la qualité de son environnement et consacre chaque année une part importante de son budget à l'entretien des espaces verts et à la composition de nombreux massifs fleuris.

Comme nous l'avions annoncé dans de notre précédent Bulletin, Peltre espère obtenir cette année une 3^{ème} Fleur qui couronnerait les efforts de la Municipalité et de ses agents techniques.

Le Jury du Concours National des Villes et Villages Fleuris est passé à Peltre fin juin. Reçus par le Maire et Viviane Toussaint, Conseillère Municipale, ainsi que par deux agents, les trois membres de ce Jury ont tout d'abord visionné une présentation de la commune. Puis Monsieur le Maire a longuement détaillé le dossier de candidature de Peltre, en insistant sur ses motivations et ses efforts pour décrocher cette 3^{ème} Fleur. La réunion s'est poursuivie par une visite du village en minibus et s'est terminée dans le jardin du presbytère autour d'un rafraîchissement bien venu.

Il ne reste plus qu'à espérer avoir convaincu le Jury pour avoir le plaisir de faire figurer cette 3^{ème} Fleur sur les panneaux à l'entrée de la commune. Verdict à l'automne...





La tonte raisonnée qu'est-ce que c'est ?

- Des zones où la pelouse sera plus rase (par exemple dans les espaces de jeux ou au cimetière).
- Les zones avec une hauteur de coupe plus élevée (sur certains accotements dont les bords restent fréquentés par exemple).
- Des zones aux abords des talus qui ne seront plus débroussaillés qu'une fois ou deux fois par an.

Cela permet de conserver des refuges pour les insectes et permet la pollinisation des plantes. Une tonte plus haute de 10 centimètres permet ainsi d'augmenter la biodiversité de ... 40%. Il ne s'agit pas de ne plus entretenir les espaces verts.

Texte du panneau réalisé par les enfants du C.S.E.



Juin, le temps des fêtes musicales

Trois temps, trois styles : Musique et danses de la Renaissance avec les scolaires, enchantement du Baroque dans l'église, soirée rock'roll proposée par l'A.S.Peltre. Il y en avait pour tous les goûts et tous les publics. Si le succès fut au rendez-vous pour les concerts classiques il n'en fût pas de même pour celui donné dans la salle des fêtes. Les « Ouragans, XXL, Pacifics Riders » ont joué devant un maigre public. Dommage car ces groupes ne manquaient pas de qualité.

Musique Baroque

Pour célébrer la Fête de la Musique, le Consulat Général d'Italie, en partenariat avec la Municipalité de Peltre, a organisé un concert exceptionnel en l'église de Peltre, le vendredi 22 juin.

En présence de M.Adolfo Barratolo, Consul Général d'Italie et de son épouse, accueillis par M.Jean Michel Guerné, l'adjoint, l'orchestre du Conservatoire à rayonnement régional de Metz Métropole et la Maîtrise de la Cathédrale de Metz, ont interprété des œuvres de Georg Philipp Telemann.

Sous la conduite de Christophe Bergossi, chef de chœur, les trois hautboïstes ont tout d'abord interprété, avec beaucoup de virtuosité, le Concerto pour Trois Haubois.

Dans le Motet « Machet die Tore weit », la soliste du chœur a interprété l'aria d'une voix de rossignol, dans un silence presque religieux.

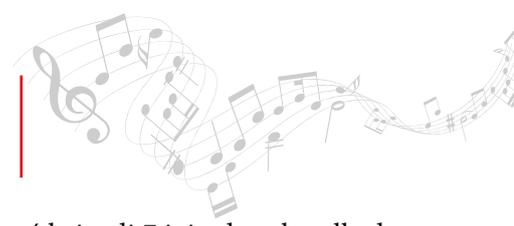
Le concert se terminait par le Magnificat : chœur et orchestre, tous ensemble, ont enthousiasmé l'assistance. Les timbales marquaient le tempo, la trompette résonnait sous les voûtes de l'église,... Une interprétation magistrale saluée par de très longs applaudissements chaleureux.

La Municipalité a ensuite offert des rafraîchissements en mairie aux 30 artistes et aux invités du Consul d'Italie . Ce fut un moment d'échanges sympathique qui clôturait cette très belle soirée d'été.





Danses et chants de la Renaissance



Un beau spectacle a été donné le jeudi 7 juin dans la salle des fêtes par les élèves des classes de Mesdames Boualit (CM 1 – CM2) et Jaskowiak (CM2). C'était l'aboutissement d'un projet pédagogique commencé après les congés de Toussaint. Les élèves, partiellement costumés pour la circonstance ont dansé et chanté au son des flûtes et tambourins de la classe de flûte à bec du Conservatoire dirigée par Monsieur Billet professeur. Monsieur Hocine Hadjeras, animateur en milieu scolaire pour le Conservatoire en bon maître d'œuvre et pédagogue a dirigé les «grands » de l' école de la rue des Vignes tout en commentant au public des parents la nature des danses et chants proposés. La Renaissance n'est -il pas aussi le temps des Grandes Découvertes ?



Concert Rock



Retour à la semaine de 4 jours à PELTRE



A compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

A compter du mois de septembre 2018, les écoles publiques de Peltre repasseront à la semaine de quatre jours. La semaine de 4 jours et demi vantée par les chrono-biologistes - cette dernière permettant de mieux organiser la semaine des enfants des écoles maternelles et élémentaires – a pris fin avec le début des vacances scolaires.

En concertation avec les parents et les enseignants et après avis favorable du Conseil Municipal, le DDSEN (Directeur des services départementaux de l'éducation nationale) sur demande du Maire, a donné son accord pour l'application du décret paru au journal officiel du 28 juin 2017.

« Une grande majorité des parents d'élèves souhaitait le retour aux 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018 et la libération du mercredi », explique le maire Walter Kurtzmann. « Nous avons entendu le message, pour autant, nous n'avions pas souhaité revenir aux 4 jours dans la précipitation. Il fallait prendre le temps de la réflexion pour accompagner ce retour à 4 jours dans des conditions satisfaisantes pour tous et surtout pour les enfants ».

L'organisation scolaire et périscolaire retenue en concertation avec l'ensemble des partenaires est la suivante :

	7h30	8h20	8h30	12h00	13h35	13h45	16h15	17h30	18h30
Lundi	Périscolaire accueil échelonné	Accueil des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne Repas + activité pédagogique	Accueil des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Périscolaire goûter + activité pédagogique	Périscolaire départ échelonné	
Mardi	Périscolaire accueil échelonné	Accueil des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne Repas + activité pédagogique	Accueil des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Périscolaire goûter + activité pédagogique	Périscolaire départ échelonné	
Mercredi	Journée libérée								
	Accueil de loisirs Accueil échelonné jusqu'à 9h00		Activité pédagogique 9h00 - 11h30	Départ échelo.					
Jeudi	Périscolaire accueil échelonné	Accueil des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne Repas + activité pédagogique	Accueil des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Périscolaire goûter + activité pédagogique	Périscolaire départ échelonné	
Vendredi	Périscolaire accueil échelonné	Accueil des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne Repas + activité pédagogique	Accueil des enfants dans les écoles	ENSEIGNEMENT	Périscolaire goûter + activité pédagogique	Périscolaire départ échelonné	

Le CSE "les Peltiots" géré par la Commune en partenariat avec l'association "Les PEP57" reprendra ses nombreuses activités dès le lundi 10 septembre et un accueil de loisirs sera proposé aux familles dès le mercredi 12 septembre en matinée.

Le Centre Socio-Éducatif proposera également un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) durant les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été (de 7h30 à 18h00).

Pour plus d'informations, sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire, consulter le site
<http://www.lespeltiots.fr/>

Activité piscine

L'activité piscine pour les enfants de l'école primaire se déroule tout au long de l'année, les lundis soir de 16h30 à 18h30.

Cette année 30 enfants répartis en trois groupes se sont inscrits à cette activité (3 niveaux : débutants, moyens et confirmés). Chaque groupe est pris en charge par un maître nageur qui familiarise les enfants avec le milieu aquatique et leur apprend les différentes techniques de nage. Cette année les enfants ont passé des tests sur 25 m, 50m et 300 m. La moitié du groupe a réussi le test des 50 m et 3 enfants ont réussi celui des 100 m ce qui pour eux constitue une excellente performance. C'est le 11 juin que cette activité s'est terminée avec une remise de médailles, suivie d'un goûter offert aux enfants et à leurs parents. L'association le Club Gambetta est partenaire de l'activité piscine et le comité de Peltre souhaite la renouveler à la rentrée prochaine. Le club Gambetta est un club sportif fédéré à l'U.F.O.L.E.P . qui propose de nombreuses activités pour tous les âges, des bébés nageurs aux seniors.



Un Club House pour le TC Peltre

Même s'il sera officiellement inauguré au mois de septembre prochain, le magnifique Club House du TC Peltre. n'a pu attendre le jour de cet heureux événement et a ouvert officieusement le 2 juin pour son « tournoi annuel ».

Fort de 150 joueurs licenciés et inscrits dans le « Grand Est » les participants disposent d'un super confort et de ses belles installations dignes d'un grand club. Grâce au bénévolat d'une dizaine de joueurs et joueuses qui se sont dévoués pendant 6 mois à la réalisation de cette merveilleuse structure : grande salle climatisée, toilettes, douche, cuisine, eau, électricité chauffage, décoration intérieure etc...Un rêve à côté du petit garage qui a bien dépanné le club pendant 20 ans et qui a énormément servi.

Place au tournoi annuel qui s'est terminé par les finales d'un grand niveau (hommes et femmes) le dimanche 8 juillet.

Ann-Pascale MARIGNY et tout son comité



Rendez vous à tous pour l'inauguration officielle du Club House.

Soyez informé, prévenu, alerté

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application PanneauPocket que vous pouvez télécharger gratuitement sur AppStore ou Google Play.

Vous serez ainsi informé, prévenu, alerté, des événements locaux et l'actualité de notre Commune où que vous soyez et quand vous le souhaitez et sans besoins de créer un compte.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PanneauPocket



Pour être INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ



Consultations citoyennes sur l'Europe

18

NFOS PRATIQUES

En mai 2019 auront lieu les neuvièmes élections européennes. Un exercice de « consultation citoyennes sur l'Europe » est organisé en France et en Europe entre avril et octobre 2018 en vue de recueillir les propositions des citoyens sur l'avenir de l'Union Européenne. C'est le 17 avril dernier, à Epinal que le Président de la République a lancé cette opération.

Ces Consultations citoyennes sur l'Europe permettent à tous ceux qui le souhaitent d'exprimer leurs avis et propositions sur l'U.E. Tout citoyen ou organisme peut, s'il le souhaite, participer et prendre part au débat d'une consultation organisée, mettre en place un événement ou tout simplement s'informer sur le suivi des débats. Toutes les informations pratiques sont accessibles soit sur le site : <https://www.quelleestvotreeurope.fr>, soit sur celui de la préfecture : <http://www.moselle.gouv.fr/>.



Réseau de santé de Metz arrondissement RSMA

Depuis le mois d'avril 2018, la commune de Peltre adhère au Réseau de Santé de Metz Arrondissement (RSMA), créé en 2017 et installé 32 rue Lothaire à Metz.

Le RSMA est un réseau polyvalent de santé publique favorisant le parcours de santé de la personne par une prise en charge globale et optimisée en accord avec le médecin traitant.

Il couvre un secteur géographique comprenant la ville de Metz et les 144 communes de Metz-Arrondissement dont Peltre. Vous pouvez donc bénéficier de ses services.

Le Réseau de Santé de Metz Arrondissement participe au renforcement de la coordination des soins en optimisant une prise en charge adaptée au quotidien dans 3 domaines :

L'éducation thérapeutique des enfants en surpoids

Le Programme « POIPLUME » accompagne les enfants de 2 à 16 ans et leur famille pour :

- Comprendre la pathologie et mieux la gérer
- Améliorer la qualité de vie et gagner de l'autonomie
- Parler en toute confiance.

L'éducation est réalisée à travers des ateliers et des entretiens individuels animés par des professionnels de san-

té (médecins, diététiciens, psychologues, enseignants en activité physique adaptée...).

La coordination des soins palliatifs à domicile en partenariat avec les professionnels libéraux et hospitaliers

Elle intègre un accompagnement social et une aide à l'aménagement de l'environnement quotidien ainsi qu'un soutien à l'entourage (allocation de garde à domicile...).

Les soins palliatifs ne concernent pas seulement les derniers jours de la vie. On peut y recourir à tout âge, tôt dans la maladie pour aider à mieux la vivre et anticiper les difficultés qui pourraient survenir.

Le maintien à domicile des personnes âgées fragiles de plus de 60 ans

Le RSMA est à vos côtés pour :

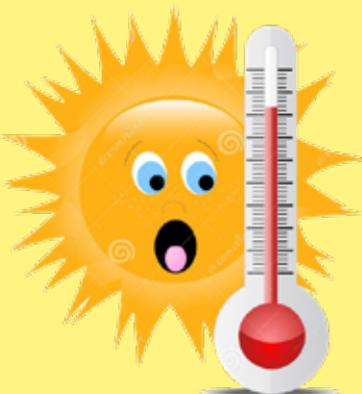
- Organiser un accès de qualité aux soins et aux aides de proximité ;
- Anticiper les événements plutôt que de les subir ;
- Soutenir les aidants.

Un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'état se déplace au domicile et réalise un bilan complet appelé Evaluation Gériatrique Standardisée (EGS). Ce bilan vise à définir un projet de vie et de soins personnalisés.

Le RSMA est à votre service
32 rue Lothaire - 57000 METZ
Tel. 03 87 52 14 94

Mail : secretariat@rsma.fr
Accueil du lundi au vendredi de
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Plan canicule 2018



Protocole d'intervention

Il ya toujours autour de nous une personne âgée isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur. Dans le cadre du plan canicule 2018, la commune de Peltre renouvelle son protocole d'intervention au bénéfice des personnes âgées, handicapées, isolées vivant à domicile. Le niveau d'alerte est déclenché par la préfecture de la Moselle. Afin d'établir un registre nominatif des personnes les plus sensibles, le Conseil Municipal les invite à s'inscrire ou à signaler les personnes de leur entourage nécessitant un suivi particulier. Ce registre permettra aux élus de se rendre à leur domicile afin d'acquérir le maximum d'informations et d'organiser ainsi une aide adaptée, en cas de déclenchement du niveau d'alerte.



Un site à connaître

Sur le site des archives départementales de la Moselle archives 57.com vous pouvez consulter les tables décennales (T.D.) de Peltre qui ont été numérisées.

De quoi s'agit-il ? Créées au moment de la Révolution, avec l'apparition de l'Etat-Civil en 1792, les tables décennales, comme leur nom l'indique, sont des livres reprenant par ordre alphabétique certaines informations des actes d'état-civil sur une période de dix ans. Elles mentionnent par liste les mariages, les décès, les naissances voire les reconnaissances ayant eu lieu dans la commune.

La numérisation de celles de Peltre permet de découvrir les informations concernant les actes rédigés entre 1811 (an XI de la République) et 1952. Ces tables sont établies tous les 10 ans et reprennent les informations des tables annuelles établies elles tous les ans. La prochaine table décennale reprendra les tables annuelles pour la période 2013-2022.

Leur consultation permet au chercheur de retrouver aisément et rapidement des actes sur plusieurs années, et donc il peut recenser tous ceux relevant d'un même nom de famille et ensuite consulter les registres correspondants.

Les registres de tables décennales contemporaines sont conservés en mairie, attention toutefois, si celles-ci sont consultables dès leur établissement ainsi que les actes de décès, les actes de mariages et de naissances ne seront consultables qu'à l'issue d'un délai de 75 ans.

Avec la mise en ligne de ces documents, on peut ainsi remonter le temps jusqu'au début du XIX^e siècle.

En document joint un extrait de la T.D. pour la période du 21 septembre 1802 au 1^{er} janvier 1813.

TABLE DECENNALE des actes de Naissance, de Mariage, Divorce et de Décès, de la commune de Peltre du 21 septembre 1802 au 1^{er} janvier 1813, dressé en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

NAISSANCES.

NOMS ET PRÉNOMS.		DATE DES ACTES ET DES ANNEES.
Aillot	Charles	3 août 1802
Aillot	Thérèse	19 octobre 1802
Aillot	Anne	16 octobre 1802
Aillot	Catherine	2 août 1802
André	Marie Anne	26 août 1802
André	Anne	25 août 1802
André	Marquise	3 août 1802
André	Joséph	18 août 1802
André	Joséph	18 août 1802
André	Marie	12 juin 1802
Bazy	Antoine	18 Mars 1802
Belle	Marie	18 Mars 1802
Belle	Jean Pierre	28 Mars 1802
Belle	Joséph	28 Mars 1802
Belle	Antoine	18 Mars 1802
Belle	Marquise	18 Mars 1802
Belle	Marie	18 Mars 1802
Bry	Jean	28 Mars 1802
Bry	Joséph	28 Mars 1802
Bry	Francis	28 Mars 1802
Grandin	Thérèse	18 Mars 1802
Grandin	Marie	18 Mars 1802
Grandin	Jean	18 Mars 1802
Grandin	Marquise	18 Mars 1802

Etat civil

NAISSANCES

- Raphaël BERTRAND, le 14 mai 2018, à Peltre
- Lucas ARNOULD, le 16 mai 2018, à Peltre
- Valentine DELATTE le 26 juin 2018, à Peltre

MARIAGES

- Nicolas KREBS et Géraldine DAGNEAUX, le 5 mai 2018
- Louis VILLA et Corinne JACQUOT, le 5 mai 2018
- Mickaël STAAT et Claire OTENIN, le 9 juin 2018
- Jérôme GUYOT et Céline WITTEL, le 30 juin 2018

DÉCÈS

- Marie, Antoinette MORISOT, le 5 avril 2018, à Metz
- Gérard KRAFCZYK, le 10 juin 2018, à Ars Laquenexy
- Gabriel JOUAVILLE, le 26 juin 2018, à Metz



1575

est le nombre d'actes enregistrés dans le registre «naissances» au 1^{er} juillet 2018



Directeur de la publication
Walter KURTZMANN

Coordination
Jacques DEVAVRY

Équipe éditoriale
Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Marie Claire LINGENHELD
Walter KURTZMANN, Ann-Pascale MARIGNY, Violette TOUSSAINT et avec la collaboration de Dominique KNECHT,
Enrika SICOURMAT et Elisabeth WIRTZ

Photographies
Jacques DEVAVRY, Walter KURTZMANN, Commune de Peltre, TC Peltre

J.D.

Maquette et impression : PRIMSERVICE Metz